



Vigipalm® : le bouclier innovant qui protège vos palmiers



Les larves de *Paysandisia archon*, "**papillon du palmier**", forent des galeries affaiblissant, défigurant et tuant les palmiers en quelques mois. La femelle de ce papillon, dont l'envergure peut aller jusqu'à 11 cm, pond environ 150 œufs en 2 semaines à la base des palmes. Après éclosion, les larves pénètrent dans le palmier, creusant des galeries de 20 à 30 cm de long. La larve, blanche, peut atteindre 8 cm de long. En fin d'évolution, elle se dirige à la périphérie du stipe (tronc) et forme son cocon d'où sortira un nouveau papillon. Suivant le climat, son vol a lieu de mai à octobre. Un cycle de vie complet peut durer entre un et deux ans.

Les **symptômes de contamination**, caractéristiques, sont les conséquences observables de la consommation de l'intérieur du palmier par les chenilles de *Paysandisia archon*. Ils sont plus ou moins visibles suivant le stade de contamination.

Perforation des palmes, présence de sciure, de gomme à l'entrée de la galerie et au sol, de chrysalides et d'exuvies sur le stipe (tronc), déviation apicale, jaunissement prématuré des palmes et développement anormal des palmes centrales.



Vigipalm® offre une double protection innovante à vos palmiers :

- Préventive, le filet empêche le papillon de pondre sur le palmier
- Curative, un papillon naissant ne peut pas s'échapper du filet

Unique par sa conception, il se pose et s'enlève rapidement et permet une pousse des palmes sans contrainte, légèrement accélérée. Pensé et confectionné en Occitanie à partir de matériaux sur-cyclés, ce filet esthétique protège vos palmiers de manière efficace et durable sans risque pour l'environnement et la santé humaine. *Vigipalm® fait l'objet d'un brevet d'invention auprès de l'INPI* (Numéro d'enregistrement national FR2412423). Marques, dessins et modèles déposés - 2025.

Vigipalm® tend à l'éradication du nuisible qui n'a pas de prédateur en dehors de son habitat d'origine.

Il doit être **installé** sur un palmier contaminé à traiter ou sain à protéger **de mai à octobre** (période variable selon les conditions climatiques influençant la reproduction du ravageur).

Une évaluation sanitaire du palmier est nécessaire pour choisir le filet adapté. Consulter le guide des tailles sur www.vigipalm.com ou nous contacter.

Une taille sanitaire préalable peut être requise pour optimiser l'efficacité du dispositif, faciliter sa pose et favoriser la croissance estivale.

Selon la hauteur du palmier, un équipement d'accès sécurisé est indispensable pour l'installation.

Une formation est disponible pour comprendre l'état sanitaire du palmier et optimiser l'utilisation de Vigipalm®. Nous contacter pour plus d'informations.

SAS VIGIPALM - 250 chemin du Massonné - 31600 Seysses
FR 88 979191616 00015
Marie-Pierre Lancelot 06 63 81 72 22
contact@vigipalm.com - www.vigipalm.com